



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 20 DÉCEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens, ce 20^e jour du mois de décembre 2017, à 19h00 sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

Sont présents : Madame Solange Castilloux
Madame Nathalie Castilloux
Monsieur Alain Delarosbil
Monsieur Florian Duchesneau
Monsieur Hébert Huard
Madame Gina Samson

Sont également présents : Monsieur Paul Langlois, directeur général, Me Karen Loko, directrice du greffe et des affaires juridiques et Madame Annie Chapados, directrice des finances et de la trésorerie.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19h et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2017-12-384 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017
6. Modification de la résolution 2017-12-380 portant sur l'acceptation finale des travaux d'asphaltage du parc de stationnement du Complexe sportif réalisés par Eurovia Québec Inc.
7. Abrogation de la résolution 2016-10-210 - Dossier CQ-2016-6232
8. Modification de la résolution 2017-10-325 ayant pour objet l'affectation de la somme de 100 000\$ du surplus au manque de financement du ministère de la culture – projet de rénovation de l'Ancien Couvent et de construction du Centre Culturel
9. Régularisation de la vente d'un terrain situé sur la rue Scott
10. Affaires nouvelles

11. Période de questions
12. Levée de la séance

Il est proposé par **Monsieur Florian Duchesneau** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4- DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

- Lettre de Sylvie Chouinard, secrétaire des Championnats Régionaux, Coupe Desjardins 2018, datée du 20 décembre 2017
- Rencontre entre tous les maires et élus de la MRC de Bonaventure et Chantale Duguay, PDG du CISSS le mardi 9 janvier 2018 à 19h

2017-12-385 5- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux**, appuyé par **Madame Solange Castilloux** et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 11 décembre 2017 soit approuvé tel que rédigé.

2017-12-386 6- MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2017-12-380 PORTANT SUR L'ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DU PARC DE STATIONNEMENT DU COMPLEXE SPORTIF RÉALISÉS PAR EUROVIA QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 11 décembre 2017, le conseil a approuvé le certificat d'acceptation finale des travaux du parc de stationnement du Complexe sportif réalisés par Eurovia Québec sous réserve d'avoir la confirmation par un expert que les travaux d'asphaltage ont été correctement effectués et qu'il n'y a pas de déficiences majeures;

CONSIDÉRANT QUE l'expert de la Ville, la société GHD, déconseille fortement le prélèvement d'échantillons sur un asphaltage fini en raison de risques très élevés de l'endommager de façon irréversible;

CONSIDÉRANT QU'il convient donc de modifier la résolution 2017-12-380 :

- par la suppression du 9^{ème} paragraphe qui stipule « *considérant que le conseil souhaite que des vérifications supplémentaires soient menées par un expert afin de s'assurer que les travaux d'asphaltage ont été correctement effectués et qu'il n'y a pas de déficiences majeures* »; et
- par la suppression dans le premier point du dernier paragraphe de la résolution, de la deuxième partie de la phrase « *sous réserve d'avoir la confirmation par un expert que les travaux d'asphaltage ont été correctement effectués et qu'il n'y a pas de déficiences majeures.* »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil**, appuyé par **Madame Gina Samson** et résolu à l'unanimité d'apporter les modifications mentionnées ci-dessus à la résolution 2017-12-380 et d'approuver le certificat d'acceptation finale des travaux du parc de stationnement du Complexe sportif réalisés par Eurovia Québec sans autres conditions.

2017-12-387 7- ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2016-10-210 - DOSSIER CO-2016-6232

CONSIDÉRANT QUE par résolution 2016-10-210, adoptée le 24 octobre 2016, le conseil municipal a mis un terme au contrat de travail d'un fonctionnaire municipal;

CONSIDÉRANT QUE suite au règlement extrajudiciaire du litige l'opposant à ce salarié, le conseil souhaite abroger la résolution 2016-10-210 et la remplacer par une résolution de fin d'emploi mutuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil**, appuyé par **Madame Solange Castilloux** et résolu à l'unanimité que la résolution 2016-10-210 soit abrogée et qu'elle soit remplacée par une résolution de fin d'emploi mutuelle.

2017-12-388 8- MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2017-10-325 AYANT POUR OBJET L'AFFECTATION DE LA SOMME DE 100 000\$ DU SURPLUS AU MANQUE DE FINANCEMENT DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la contribution du Ministère de la Culture au projet de rénovation de l'Ancien-Couvent et de construction du Centre culturel d'un montant de trois cent vingt-six mille dollars (326 000\$) n'a pas encore été versée;

CONSIDÉRANT QUE par résolution 2017-10-325, adoptée le 5 octobre 2017, le conseil a affecté la somme de cent mille dollars (100 000 \$) de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2016 directement au défaut de financement par le Ministère de la Culture;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier la résolution précitée afin de respecter les normes comptables;

CONSIDÉRANT QUE l'intégralité du montant de trois cent vingt-six mille dollars (326 000\$) doit être imputée directement au fonds général de l'exercice 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux** appuyé par **Monsieur Alain Delarosbil** et résolu à l'unanimité que la somme totale de trois cent vingt-six mille dollars (326 000\$) soit comptabilisée au fonds général de l'exercice 2017.

2017-12-389 9- RÉGULARISATION DE LA VENTE D'UN TERRAIN SITUÉ SUR LA RUE SCOTT

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu le 31 décembre 2014 une offre d'achat pour un terrain situé sur la rue Scott;

CONSIDÉRANT QUE le dudit terrain, partie de lot 2646, Canton de Cox, mesurant 100 pieds le long de la rue Scott par la profondeur du lot, soit environ 287 pieds, est borné à l'ouest par la rue Scott, au nord par le résidu de lot 2646, au sud par la partie de lot 546-2, partie de lot 546-3, partie de lot 545 et à l'est par la partie de lot 545, propriété de monsieur Jocelyn Roussy et Émilie Horth;

CONSIDÉRANT QUE par résolution 2015-01-07, adoptée le 12 janvier 2015, le conseil a autorisé la vente du terrain décrit ci-dessus pour un montant de vingt-deux mille dollars (22 000 \$) comprenant le bâtiment situé sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne fait plus partie de la vente;

CONSIDÉRANT QUE suite à une régularisation des conditions de vente, la Ville doit rembourser la somme de douze mille dollars (12 000\$), taxes incluses, au propriétaire du terrain mentionné plus haut;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire accepte d'assumer la moitié des charges et des frais afférents à la régularisation de la vente, soit cent dollars (100\$) avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Florian Duchesneau**, appuyé par **Monsieur Hébert Huard** et résolu à l'unanimité que le conseil :

- autorise le service de trésorerie et des finances à procéder au paiement de la somme de douze mille dollars (12 000\$), taxes incluses, au propriétaire du terrain situé sur la rue Scott;
- approuve la transmission de l'ensemble des documents pour la régularisation de la vente à M^e Hermel Joseph, notaire, ainsi que la signature desdits documents par le maire, monsieur Régent Bastien, et la directrice des finances et trésorière, Madame Annie Chapados; et
- que la moitié des frais de transaction et les honoraires du notaire soient à la charge du propriétaire dudit terrain, soit la somme de cent dollars (100\$), avant les taxes applicables.

10- AFFAIRES NOUVELLES

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-12-390 12- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux** que la séance soit levée. Il est 19h53.

Monsieur Régent Bastien, maire

Me Karen Loko, greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Annie Chapados, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Paspébiac dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Annie Chapados, trésorière

Date